

MOKHTARI Latifa

Université d'Oran2, Mohamed Ben Ahmed

Abstract

The judicial chronicles of Abdelatif TOUALBIA include metaphors that prompted our interest, on the one hand, to their linguistic constructions and on the other hand, to attempt a comparison of the latter with the metaphorical construction of Montesquieu: « le juge, bouche de la loi » "The Judge, Mouthpiece of the Law" studied by discourse analysts Gérard Timsit and Edgard Abesso Zambo. We set as a target the scrutiny of metaphor from a linguistic vintage point in order to examine its use in Abdelatif TOUALBIA's discourse.

Thus, the metaphors of the legal field, however, will take place in the judicial chronicle of Abdelatif TOUALBIA in order to popularize the legal expression for a wider audience.

Keywords: *Discourse Analysis – metaphor – judicial – linguistic – constructions*

L'analyse que nous nous proposons, vise l'étude des expressions métaphoriques construites par le journaliste Abdelatif TOUALBIA dans sa chronique judiciaire publiée par le quotidien national d'information « l'Expression¹ » d'un point de vue linguistique. Ce journaliste est spécialisé² dans le domaine juridique sur le plan national.

La problématique que nous abordons dans cet article, est comment la métaphore vulgarise le discours juridique dans la presse nationale du point de vue sémantique, atteint-elle l'objectif visé par ce journaliste ? Pour ce faire, nous avons identifié les métaphores à partir de textes tirés du site du journal en ligne, parus durant le mois de décembre 2010. Les affaires traitées pendant cette période sont riches en métaphores.

¹ L'Expression est l'un des quotidiens les plus importants en Algérie qui a été créé en novembre de l'an 2000 par Ahmed Fettani. Ce journal de langue française, connu par la liberté d'expression, publie diverses chroniques dans diverses rubriques: Ecran libre, L'envers du décor, Face aux juges, De quoi j'me mêle, On remet ça et autres ...

² Chroniques judiciaires paraissant dans le quotidien « L'Expression ». Disponible sur: [\[http://www.lexpressiondz.com/chroniques/la_chronique_judiciaire/index.1.html\]](http://www.lexpressiondz.com/chroniques/la_chronique_judiciaire/index.1.html). Consulté le 11/12/2012.

Nous allons dans un premier temps, nous intéresser d'abord, à la métaphore en général. Nous nous attacherons à cerner cette figure de style d'un point de vue définitionnel. Nous verrons, dans un deuxième temps, ce qu'est la chronique judiciaire et le rôle du chroniqueur. Enfin, nous nous pencherons sur les effets de la métaphore dans la chronique judiciaire.

Les premières théories portant sur la métaphore entendue comme **figuré d'analogie se trouvent dans la Poétique d'Aristote**: « *La métaphore est l'application d'un nom impropre, par déplacement soit du genre à l'espèce, soit de l'espèce au genre, soit de l'espèce à l'espèce, soit selon un rapport d'analogie* »¹

Selon Dubois: « *La métaphore extrapole, elle se base sur une identité réelle manifestée par l'intersection de deux termes pour affirmer l'identité des termes entiers. Elle étend, à la réunion des deux termes, une propriété qui n'appartient qu'à leur intersection* »².

Donc, contrairement à la comparaison, qui établit une relation de contiguïté entre le comparé et le comparant grâce à des outils de comparaison tels que « comme », « tel », « sembler », etc, la métaphore repose sur une relation de similarité/identification entre le comparé et le comparant, créant ainsi une troisième réalité mais implicite que le lecteur/destinataire doit comprendre le sens qui relie le comparé au comparant.

César Chesneau Dumarsais définit la métaphore comme « *Figure par laquelle on transpose, pour ainsi dire, la signification propre d'un nom à une autre signification qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison qui est dans l'esprit* »³.

En outre, selon Mariel González Rey:

« [...] de nos jours, le concept a subi un grand changement d'orientation par rapport à ses origines. À l'heure actuelle, le concept de métaphore n'est plus envisagé comme un phénomène portant sur un

¹ ARISTOTE, *La Poétique*, traduit par R. Dupont-Roc et J. Lallot, éd. du Seuil, Paris, 1980, P. 107

² DUBOIS.J et al, *Rhétorique générale*, Larousse, Paris, 1970, P.107

³ César Chesneau DUMARSAIS, *Des tropes ou des différents sens, Figure, et vingt autres articles de l'Encyclopédie*, suivis de l'*Abrégé des tropes* de l'abbé Ducros, éd. Flammarion, Paris, 1988, P.135.

mot en particulier, généralement le nom, pour se situer sur l'ensemble de l'énoncé où se trouve ce mot métaphorisé. » (1995: 161)¹

Dans le même article, elle cite J. M. Klinkenberg (1990:48) qui, pour dépasser la notion de métaphore-mot préconise de parler de « métaphore-énoncé ». *Cette évolution de la notion est, selon elle, une conséquence des avancées de la « théorie de l'interprétation des énoncés », redevable aux travaux d'Émile Benveniste sur l'énonciation (Ibid.).*

La prise en considération du contexte de l'énoncé dans l'appréhension de la métaphore en général justifie, d'un point de vue méthodologique, l'analyse de la métaphore que nous comptons développer ici.

La métaphore dans la chronique judiciaire² Abdelatif TOUALBIA

Le terme de « chronique » emprunté du latin *chronica*, qui, à son tour, dérive du grec *kronika biblia* (« les annales »)³, représente d'abord un genre journalistique. Pierre Larousse le définit ainsi: « *article qui répertorie sous la forme d'une liste des événements survenus entre les deux publications d'un journal. [...] Les faits sont simplement enregistrés dans l'ordre du temps* »⁴.

L'adjectif « judiciaire » précise le domaine de qualification à savoir, droit du travail, droit de l'homme, droit économique et commercial, propriété intellectuelle, etc. Par conséquent, la chronique judiciaire « procès dans la presse⁴ », compte des événements judiciaires durant le procès.

Afin de rendre la chronique plus vivante, à savoir, moins technique et moins rébarbative pour le public profane, le journaliste Abdelatif TOUALBIA rapporte certaines phrases du procès, décrit les personnages (le président, les avocats, l'avocat général, l'accusé, les témoins ...) et explicite les réactions du public.

¹ « Le rôle de la métaphore dans la formation des expressions idiomatiques ». Disponible sur le site

<http://cvc.cervantes.es/lengua/paremia/pdf/004/009_gonzalez.pdf>. Consulté le 10/05/2016

² Etymologie disponible sur:

[<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/chronique/15835?q=chronique#15696>]

³ LAROUSSE, Pierre, *Grand Dictionnaire du XIXe siècle*, op. cit., Tome IV., p.244-246.

⁴ Synonyme disponible sur:

[<http://dictionnaire.reverso.net/francaissynonymes/chronique%20judiciaire>] Consulté le 02/02/2017.

Ainsi, selon Pascale Robert-Diard, chroniqueur judiciaire au journal Le Monde, « *Le chroniqueur judiciaire n'a pas pour rôle d'enquêter, de rechercher des informations inédites, de recueillir des commentaires ou des confidences. Il n'y a rien à vérifier, rien à recouper* »¹ et il ajoute: « *Notre rôle est simplement d'écouter, de regarder et de prendre des notes, pour pouvoir rendre compte le mieux possible de ce qui s'est passé à l'audience. C'est comme une scène de théâtre. Il faut la reproduire dans son ensemble. Tout est important: les mots, mais aussi les silences, les hésitations, les regards, les expressions* » (ibid)

D'après cette définition, nous voyons que le chroniqueur est semblable au peintre ou au photographe qui saisit l'instant présent en y apportant, plus qu'une touche personnelle (subjective) des éléments qui ne sont pas d'ordre juridique stricto sensus.

En plus de sa formation de journaliste, le chroniqueur judiciaire, se doit d'avoir de solides connaissances du droit, des différentes étapes de la procédure et du système judiciaire. La maîtrise de la terminologie juridique est indispensable pour un compte rendu convenable d'un procès.

Le public ciblé peut être des personnes actives dans le domaine juridique comme il peut être des personnes lambda: nous allons le voir maintenant dans l'analyse des métaphores dans la chronique judiciaire d'Abdelatif TOUALBIA, extraites de cinq (5) textes intitulés: « Abdelhamid, ce drôle d'oiseau » du 02 décembre 2010, « Tabac de tabarli » du 04 décembre 2010, « Ces juges "fonctionnaires" » du 06 décembre 2010, et « Le galop de Maître Lamouri » du 11 décembre 2010.

Dans sa chronique judiciaire, Abdelatif TOUALBIA articule plusieurs discours que nous allons annoncer. Les propos des protagonistes du procès, sont cités au moyen de différentes formes du discours, tantôt au style direct et tantôt au style indirect. Les faits sont présentés de façon simple et imagée. Si nous prenons l'exemple des discours qui existent dans l'article intitulé: « Le galop de Maître Lamouri », nous constatons que le discours d'A.TOUALBIA est agrémenté de beaucoup de métaphores.

« le cambriolage! S'avançant vers la merveilleuse juge du mardi d'El Harrach (cour d'Alger), l'avocat de Dar El Beïda veut à tout prix empêcher l'inculpé de s'exprimer le premier et surtout l'empêcher de

¹ « La Chronique judiciaire comme genre journalistique », disponible sur: [<http://djiwan.blogg.org/la-chronique-judiciaire-comme-genre-journalistique-a116050440>] Consulté le 14/05/2016.

ne pas regarder dans les yeux Saïd F. une «poule mouillée» à la merci de ce terrible Abdelhakim W. qui a la réputation de menacer du regard tous ceux qui s'aventurent à venir lui tenir tête à la barre et donc l'envoyer en enfer. »

- le discours de l'avocat: *« Mon client a été surpris par la tentative de vol qui est considérée comme le vol lui-même et ce, par le gré de l'article 350 du Code pénal. »*

- le discours du président: *« Vous êtes donc sûr Saïd que c'est ce jeune qui escaladait lorsque vous aviez ouvert la fenêtre? »*

- le discours de la victime: *« Oui, Mme la Présidente. Je n'oublierai jamais son rictus lorsque j'ai crié. En deux secondes, il a sauté du premier pour s'évanouir dans la nature. Au commissariat, lorsque les policiers m'avaient montré les photos, je l'ai vite reconnu. C'est lui! Je suis sûr. »*

Nous avons d'autres discours dans la chronique intitulée: *« Abdelhamid, ce drôle d'oiseau »:*

- le discours du détenu: *« Je ne sais pas réellement ce qui m'a pris. Nous discussions de tout et de rien puis j'ai voulu m'amuser avec lui. Je ne l'ai pas volé, je le jure... »*

- Le discours du magistrat: *« Où étiez-vous au moment du vol? »*

- le discours du juge: *« Y avait-il du monde? Y a-t-il quelqu'un qui l'a vu vous voler? »*

- le discours du procureur: *« Deux ans d'emprisonnement ferme et une amende de vingt mille dinars. »*

Une des caractéristiques de la chronique judiciaire d'Abdelatif TOUALBIA, est le caractère direct de l'observation. Le journaliste assiste personnellement, il voit, écoute et note tout le déroulé du procès.

En effet, nous remarquons que chaque titre cité plus haut comprend une métaphore intéressante à analyser.

Analyse des métaphores

Ce phénomène de métaphore existe aussi dans les articles: *« La métaphore dans le discours juridique »* de Gérard Timsit¹ et *« Une approche interdiscursive de la métaphore juridique »* le juge, bouche de

¹ TIMSIT Gérard. (2000), *Revue Européenne des Sciences sociales*, « La métaphore dans le discours juridique », *Revue Européenne des Sciences sociales*, XXXVIII-117, « Métaphore et analogie. Schèmes argumentatifs des sciences sociales ». Disponible sur: <https://ress.revues.org/712>. Consulté le 05/05/2016.

la loi'' : application au discours jurisprudentiel francophone.» d'Edgard Abesso Zambo¹. Ils se sont inspirés de la métaphore empruntée à Montesquieu « le juge, bouche de la loi ». Gérard Timsit, pense que La loi est une parole que le juge doit prononcer. Également, Edgar Abesso Zambo, démontre que le juge est le locuteur principal des jugements et arrêts dont il fait référence aux discours juridiques (législatif, doctrinal, procédural, jurisprudentiel et défensif) dont le juge est la « bouche ». Sur le plan de la construction, nous trouvons des similitudes entre la métaphore de Montesquieu « le juge, bouche de la loi » et celles d'Abdelatif TOUALBIA dans la mesure où ces constructions lexicales concrètes portant sur des termes: « bouche » chez Montesquieu, « lapin », « renard », « oiseau », « cheval » chez Abdelatif TOUALBIA pour donner une assise concrète aux termes abstraits: loi chez Montesquieu, drôlerie et bougrerie, virginité et galop chez Abdelatif TOUALBIA.

Les théories d'Aristote, Dubois, et J. M. Klinkenberg², nous semble les plus intéressantes pour notre article qui a pour objet, l'étude de la métaphore d'un point de vue linguistique visant à analyser son emploi dans le discours d'Abdelatif TOUALBIA. Ce dernier a un article intitulée: « Abdelhamid, ce drôle d'oiseau », par lequel il introduit l'interrogation suivante:

« Qu'est-il donc arrivé à ce Rabah de Khemis El Khechna d'être pris comme un lapin dans la rue avec une énorme somme que réclame Abdelhamid R. qui a alerté un policier du vol d'une somme d'argent dans la semaine fraîche de novembre 2010? »

Sans pour autant s'attarder sur cette comparaison, il est quand même intéressant de noter que l'outil de comparaison « comme » met en comparaison le comparé (Rabah) au comparant (le lapin) dont l'objet de comparaison est, fait comme un lapin.

L'article intitulé: « Le galop de Maître Lamouri », donne en titre une image d'un avocat (le comparé) en l'occurrence Maître Lamouri à un comparant implicite, le cheval de course sur l'objet de comparaison qu'est la rapidité et la diligence: le galop. On supprime le comparant pour mettre en valeur l'objet de comparaison, le galop afin de donner l'image d'un avocat « outsider ».

¹ ABESSO ZAMBO E. (2011), *Revue Village de la justice, la communauté des métiers de droit* « Une approche interdiscursive de la métaphore juridique ''le juge, bouche de la loi'' : application au discours jurisprudentiel francophone.» Disponible sur: <http://www.village-justice.com/articles/approche-interdiscursive-metaphore,10548.html>. Consulté le 06/05/2016.

² Ibid.

Il est outre qualifié plus loin dans la chronique par Abdelatif TOUALBIA de « bon vieux renard de la barre »: « *Défendre une victime pour ce bon vieux renard de la barre, est, en soi, pour Maître Benouadah Lamouri, l'avocat de Saïd F* ». Le comparé (maître Lamouri), le comparant (renard). Le terme de renard est associé à la ruse dans plusieurs ouvrages littéraires, particulièrement les Fables de La Fontaine et le Roman de Renart. Dans ces récits animaliers, le renard jouait le rôle du malin. Cette métaphore nous montre que Maître Lamouri et le renard ont les mêmes ficelles : l'avocat pour arriver à la vérité et innocenter ses clients et le renard pour attraper sa proie.

Rappelons-nous qu'Abdelatif TOUALBIA reproduit un échange entre plusieurs discours intégrés entre différents intervenants (partie défenderesse, partie requérante, etc.), les mettant en relation interdisursive. Le chroniqueur n'est pas le seul à employer la métaphore. Prenons l'exemple de la métaphore de l'avocate de défense « bougre de Zaouch » tirée de l'article d'Abdelatif TOUALBIA « Abdelhamid, ce drôle d'oiseau ».

« Ce qui tue, le président et agace la défense, c'est cette absence de logique qui veut que le juge du siège va droit vers le droit et le respect de la loi. Pourquoi ya Allah, êtes-vous resté sur cette importante question qui tourne autour des témoins? Des témoins qui n'existent pas pour une raison simple: Rabah n'a pas volé. Il a seulement montré la somme (sa paie) à ce pauvre bougre de Zaouch. »

En partant de cette métaphore qui pose un certain nombre de problèmes sur les référents culturels « bougre de Zaouch » qui est un mélange linguistique entre le niveau de langue familier français et la berbérisation du français "oiseau". Formé à partir du pluriel avec la liaison [z]: "les oiseaux" dialectal [zwawɛf] dont le singulier est [zawɛf].

Quant à l'objet de comparaison qui porte sur la « bougrerie » lorsqu'on consulte le dictionnaire étymologique de LAROUSSE¹. On serait étonnés du sens étymologique: « hérésie » ... On voit bien que nous sommes très loin du sens actuel du mot bougre: espèce d'individu un peu simplé, bougre d'idiot un peu écervelé mais qui toutefois n'est pas mauvais en soi.

Nous voyons bien, la charge culturelle et affective que rajoute l'avocate avec le terme « zaouch » qui est fortement marqué culturellement

¹ Bougre 1172, G ;(bogre). Bulgare ; péjor, « hérétique, sodomite » ; XV^e S, « gaillard », et juron ; bas lat. Bŭlgārus (VI^eS) Il bougrement fin XVI^eS, Il bougrerie XIII^eS, « hérésie » Il J.Dubois, H ;Mitterand, A.Dauzat, Dictionnaire d'Étymologie, ed.Larousse, col REFERENCES, 2004

d'autant qu'Abdelatif TOUALBIA a traduit « pauvre bougre de zaouch » par « drôle d'oiseau », ce qui opère un glissement sémantique où le sens est presque mis à l'opposé de ce qu'a essayé d'exprimer l'avocate. À savoir que l'expression « bougre de zaouch » est dite dans le but d'innocenter son client Rabah, alors que, la traduction d'Abdelatif TOUALBIA « drôle d'oiseau » le culpabilise.

D'après Rigolt Bruno, « *La métaphore participe dans un processus de transformation de conceptualisation et d'idéalisation du réel*¹ ». Ainsi, l'avocate, après que le juge lui avait coupé la parole en souriant, reprend :

« Il a seulement montré la somme (la paie) à la victime qui nous a servi une version qui devrait connaître son épilogue par une relaxe pure et simple. Et savez-vous pourquoi, M. le Président? Mon client à un casier aussi vierge qu'une déesse de l'Olympe à Athènes ».

En effet, la métaphore d'un casier aussi vierge qu'une déesse de l'Olympe à Athènes, sublime le réel en l'ancrant dans la mythologie grecque. On voit très bien que pour innocenter son client, l'avocate n'utilise pas des arguments ancrés dans le réel mais elle va user d'une image forte ; celle des déesses vierges de l'Olympe pour qualifier le casier de son « protégé ».

Si on analyse cette figure de style, on met à égalité la déesse grecque de l'Olympe et le casier judiciaire sur le plan de la virginité. Et il est intéressant de noter l'outil de comparaison "aussi que".

Dans les chroniques judiciaires d'Abdelatif TOUALBIA, nous trouvons aussi, un autre type particulier de métaphores ; les métaphores filées². À titre d'exemple :

« Le corps de la magistrature est en train de vivre des moments noirs en ce début de décembre 2010. Le dossier de la « Cnan » crée la gêne. « La nuit a peur du soleil », dit-on ou encore, « la lumière veut passer en pleine ombre ». « Le blanc surclasse le noir. » Le dernier verdict du

¹ RIGOLT Bruno, *Espace Pédagogique Contributif, Support de cours: je fais le point sur... La métaphore*. Disponible sur : [<http://brunorigolt.blog.lemonde.fr/2012/11/28/je-fais-le-point-sur-la-metaphore>] Consulté le 07/05/2016.

² « Série de métaphores reliées entre elles par la syntaxe, elles font partie de la même phrase ou d'une même structure narrative ou descriptive et par le sens: chacune exprime un aspect particulier d'un tout, chose ou concept, que représente la première métaphore de la série » Michel Riffaterre, "La métaphore filée dans la poésie surréaliste", *Langue française*, n° 3, 1969, pp. 46-60

dossier «Cnan» a laissé les observateurs septiques quant à la marche de la justice. Mais ne faisons pas la bouche fine: justice a été rendue. »

Dans cet exemple, une première métaphore « *Le corps de la magistrature est en train de vivre des moments noirs* », est poursuivie dans le reste de l'extrait d'une continuation d'expressions appartenant au même champ sémantique: « *La nuit a peur du soleil* », « *la lumière veut passer en pleine ombre* », « *Le blanc surclasse le noir* ».

Un autre exemple de métaphore filée, par lequel, la justice étant symboliquement associée à la balance, fera rassurer le lecteur par l'image des deux plateaux pleins de talent. « *Et comme la justice a un symbole, la balance, nous pouvons respirer à pleins poumons, car les deux plateaux sont déjà pleins de talent.* » extrait de l'article intitulé: « Tabac de tabarli ».

En guise de conclusion, nous pouvons citer Frédéric Houbert: « *Les métaphores juridiques permettent de rendre accessibles, au moyen d'images évocatrices et familières, des concepts qui, sans elles, resteraient abstraits¹* ». En effet, la phraséologie juridique s'intéresse aux tournures typiques de la langue du jargon judiciaire par l'usage particulier des figures de style et de formes grammaticales et syntaxiques diverses. Elle couvre un caractère unique et donne à ce langage du droit sa spécificité.

La métaphore dans la chronique judiciaire d'Abdelatif TOUALBIA, continue d'enrichir les débats entre les acteurs des différents discours, en expliquant la loi. L'utilisation de figures de style qui explicitent les événements et les paroles de la salle d'audience, continue d'intéresser le public vers ses chroniques judiciaires. Si nous comparons son discours à celui du juge, nous voyons que le discours de ce dernier est spécialisé et technique, celui d'Abdelatif TOUALBIA est plus un discours de vulgarisation puisqu'il s'agit d'un mass-média, étant donné qu'il est destiné non seulement aux juristes et justiciables mais plus largement à tout le public.

Le degré d'abstraction et de technicité du langage judiciaire, justifie parfois chez les journalistes chroniqueurs l'utilisation d'images, qui vulgarisent l'expression juridique pour atténuer la technicité du domaine des lois.

¹ HOUBERT, Frédéric, *ininterm.net*, « Le traducteur juridique face à la métaphore » disponible sur: [<http://www.ininterm.net/post/2011/05/18/Les-metaphores-juridiques>]. Consulté le 12/05/2016.

Ainsi, les métaphores dans le domaine juridique, prendront-elles place, dans la chronique judiciaire d'Abdelatif TOUALBIA dans le cadre d'une vulgarisation de l'expression juridique pour un public plus large.

Bibliographie

- ABESSO ZAMBO E. (2011), *Revue Village de la justice, la communauté des métiers de droit* « Une approche interdiscursive de la métaphore juridique "le juge, bouche de la loi": application au discours jurisprudentiel francophone. » Disponible sur: <http://www.village-justice.com/articles/approche-interdiscursive-metaphore,10548.html>. Consulté le 06/05/2016.
- ARISTOTE, *La Poétique*, (traduit par R. Dupont-Roc et J. Lallot), éd. du Seuil, Paris, 1980, P.107
- DUBOIS, J et al, *Rhétorique générale*, Larousse, Paris, 1970, P.107
- DUBOIS.J, H ; Mitterand, A.Dauzat, *Dictionnaire d'Etymologie*, ed.Larousse, col REFERENCES, 2004.
- DUMARSAIS César Chesneau, *Des tropes ou des différents sens, Figure, et vingt autres articles de l'Encyclopédie*, suivis de l'Abrégé des tropes de l'abbé Ducros, éd. Flammarion, Paris 1988, P.135
- HOUBERT, Frédéric, *ininterm.net*, « Le traducteur juridique face à la métaphore » disponible sur: [<http://www.ininterm.net/post/2011/05/18/Les-metaphores-juridiques>]. Consulté le 12/05/2016
- « La Chronique judiciaire comme genre journalistique », disponible sur: [<http://djiwan.blogg.org/la-chronique-judiciaire-comme-genre-journalistique-a116050440>]. Consulté le 14/05/2016.
- LAROUSSE,Pierre, *Grand Dictionnaire du XIXe siècle*, op. cit., Tome IV., p.244-246.
- L'Expression - Le Quotidien - La chronique judiciaire*. Disponible sur: [http://www.lexpressiondz.com/chroniques/la_chronique_judiciaire/index.1.html]. Consulté le 11/12/2012.
- TIMSIT, Gérard, *Revue Européenne des Sciences sociales*, « La métaphore dans le discours juridique », *Revue Européenne des Sciences sociales*, XXXVIII-117, « Métaphore et analogie. Schèmes argumentatifs des sciences sociales », 2000, Disponible sur: [<https://ress.revues.org/712>]. Consulté le 05/05/2016.

Latifa MOKHTARI Ep. GHENIM

Maitre assistante A

Université d'Oran2,Mohamed Ben Ahmed

Domaine de recherche: Sciences du langage

Enseignante à l'École Supérieure d'Économie d'Oran

E-mail: latifa.mokhtari@yahoo.com